

APRÈS ART. 15

N° AC687

## ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2025

---

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 118)

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

N° AC687

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Céline Hervieu, M. Emmanuel Grégoire, Mme Keloua Hachi, M. Courbon, Mme Herouin-Léautey, M. Proença et Mme Rouaux

-----

## ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de douze mois à compter de la promulgation de la présente loi, Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur les conditions de la nomination du directeur général de Radio France.

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement pour demander au Gouvernement la réalisation d'un rapport sur les conditions de nomination du directeur de Radio France.